**3958 rue Dandurand, local S3, Montréal (Québec) H1X 1P7**   
**Courriel :** [**info@rodcd.org**](mailto:info@rodcd.org)**Téléphone : 514-265-1076**  
**Site web :** [**www.defensedesdroits.com**](http://www.defensedesdroits.com/)

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Montréal, le 22 mars 2023 – Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) accueille avec insatisfaction le budget provincial du Québec 2023-2024, qui a été dévoilé hier par le ministre des Finances Eric Girard. Depuis plusieurs mois, le RODCD demande l’indexation des subventions à la mission des organismes de son secteur, la défense collective des droits, pour contrer le taux d’inflation qui frôle les 7 %. Aucune mesure de la sorte ne fait partie du budget de cette année.

Les annonces faites l’an dernier lors du dépôt du Plan d’action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) en matière de défense collective des droits et les sommes s’y rattachant étaient très décevantes, étant loin des besoins exprimés par le secteur.

« Le secteur de la DCD a un manque de financement historique à rattraper. Un mécanisme d’indexation permettrait au moins aux groupes de ne pas s’appauvrir. Sans indexation, le contexte actuel de l’inflation sera désastreux. L’augmentation du coût de la vie, comme le loyer, les activités et l’amélioration des conditions de travail, fait aussi partie de la réalité des groupes ! » déclare Sylvain Lafrenière, coordonnateur du RODCD.

L’indexation, une affaire de gros bon sens

Le RODCD mentionne qu’en 2019, les organismes en défense collective des droits avaient obtenu une maigre indexation de 1%, qui avait été incluse dans le protocole d’entente de financement qui se termine cette année. Dans les derniers mois, ces groupes se sont mobilisés pour revendiquer non seulement le maintien de cette mesure arbitraire, mais pour mettre en place un mécanisme permanent, tenant véritablement compte de l'augmentation des coûts annuels rencontrés par les organismes.

Plus d’une centaine de lettres ont été envoyées par des organismes du secteur à la grande majorité des députés de l’Assemblée nationale et plusieurs rencontres ont eu lieu. Le RODCD a aussi rédigé un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 pour faire part de ses inquiétudes. Le budget révélé hier était une excellente opportunité pour la ministre responsable de l’action communautaire et de la solidarité sociale, Chantal Rouleau, d'annoncer une quelconque aide à ces organismes pour faire face aux prochains mois.

« Il faut une réelle indexation pour que les organismes puissent remplir leur mission. Il est extrêmement décevant que le gouvernement du Québec fasse la sourde oreille à nos demandes. Au final, c’est les communautés que les groupes rejoignent qui vont en souffrir. L’indexation, ce n’est qu’une affaire de gros bon sens ! » insiste M. Lafrenière.

Ces organismes se rassembleront et marcheront vers l’Assemblée nationale le lendemain du dévoilement du budget, pour témoigner de leurs réalités face à l’appauvrissement qui les attend. Le point de rencontre sera la Place d’Youville, à 12h30, le 22 mars. Ce qui est sûr, c’est que le secteur de la défense collective des droits continuera à se battre pour obtenir un financement adéquat, à la hauteur des besoins grandissants de la population et de leurs membres.

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux, et des regroupements régionaux et nationaux du secteur de la défense des droits. Nous représentons près de 350 groupes partout au Québec. Notre mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée, et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits.

-30-